



## SCFP 4848 et SMU NB

Procès-verbal de la réunion syndicale-patronale

Le lundi 16 mai 2011

### Présents

<b>SCFP</b>	Denis Beaulieu	Ralph McBride
	Guy Ward	Mike Harris
	Bernard Soucy	Chris Kennedy
	Bill Flewelling	Trent Piercy
	Judy Astle	Dale Landry
<b>SMU NB</b>	John Dallaire	Shirley Neville
	Stephen Hanley	Beth Simkins-Burrows

### Absents

<b>SCFP</b>		
<b>SMU NB</b>		
<b>Invité</b>	Mike Simpson, SMU NB	
<b>Secrétaire de séance</b>	Beth Simkins-Burrows	

#### 1. Ouverture de la réunion

- a. John ouvre la réunion à 9 h 30.
- b. Bienvenue – nouveau président pour la région Nord – Bernard Soucy.

#### 2. Approbation de l'ordre du jour

##### a. Points soulevés par la section locale 4848 du SCFP

- i. Vacances 2011
- ii. Échange de quarts
- iii. Stations de 24 heures et heure de début selon l'ancienneté
- iv. Congés autorisés pour les membres du SCFP – préoccupations de l'APNB

##### b. Points soulevés par ANB

- i. Liste de refus rotative
- ii. Postes occasionnels par région administrative – préoccupations



- iii. Incidence de faire correspondre les périodes de paye aux horaires
- iv. Taux accru d'incidents en marche arrière

**c. Nouveaux points**

- i. Aucun nouveau point n'est ajouté.

**3. Approbation du procès-verbal de la réunion d'avril**

- Le procès-verbal est approuvé par Denis Beaulieu (SCFP) et John Dallaire (SMU NB).

**4. Suivis du procès-verbal de la réunion d'avril**

- Steve devait préparer un document sur les employés de SMU NB qui montent l'ambulance à titre de 3<sup>e</sup> passagers
  - *Steve a préparé un document pour établir comment les employés de SMU NB qui détiennent le permis d'exercer à titre de travailleurs paramédicaux pourront monter l'ambulance à titre de 3<sup>e</sup> passagers afin d'aider les travailleurs paramédicaux d'ANB. Ils ne signeront pas à titre de travailleurs paramédicaux traitants sur les DSP. Cela permettra aux employés de SMU NB de maintenir leur permis d'exercer (voir le document ci-joint). Les employés de SMU NB n'enlèveront aucun travail des travailleurs paramédicaux d'ANB. Il s'agit plutôt d'un moyen d'aider les employés de SMU NB à réaliser leurs 144 heures, puis le nombre requis de contacts avec des patients.*
  - *Le SCFP partage ses préoccupations quant aux employés de SMU NB qui pourraient tenter de prendre en charge la situation assumée par le travailleur paramédical à titre de responsable plutôt que de partenaire.*
  - *Le SCFP se dit également préoccupé du fait que certains de ses propres membres pourraient ne pas avoir assez d'heures ou de contacts avec des patients, ce qui pourrait rendre difficile le renouvellement de leur permis d'exercer. Le SCFP ne veulent pas que les employés de SMU NB enlèvent des heures de ses membres. John indique qu'il existe amplement de quarts occasionnels que les travailleurs paramédicaux devraient travailler pour éviter une telle situation.*
  - *Shirley indique qu'il ne s'agit que d'un quart par trimestre, ce qui n'est pas beaucoup de temps.*



- *Le SCFP aimerait que la phrase suivante soit ajoutée au document de Steve : « ne sera pas utilisé pour remplacer un membre de l'unité de négociation, sauf sur couverture par le document sur la procédure quant à l'établissement des horaires d'ANB ».*
- *Le SCFP aimerait aussi qu'une phrase comme la suivante soit ajoutée : « Les employés de SMU NB doivent agir à titre de travailleurs paramédicaux assistants, et les travailleurs paramédicaux doivent suivre les politiques d'ANB ».*

*Suivi : John vérifiera si l'assurance-responsabilité d'ANB couvre les responsables de SMU NB, ainsi que les employés occasionnels d'ANB s'ils montent l'ambulance à titre de 3<sup>e</sup> passagers. Steve enverra la nouvelle version de son document.*

- John devait discuter du port de pantalons personnels résistants au vent
  - Shirley aborde actuellement la question auprès de SMUM. Il n'a pas encore été décidé si SMU NB les fournira. Shirley s'informerait si des avertissements ont été donnés aux travailleurs paramédicaux qui portent leurs propres pantalons. Le SCFP ne veut pas que les employés fassent l'objet de mesures disciplinaires s'ils portent leurs propres pantalons de pluie ou d'hiver, vu que SMU NB ne les fournit pas. SMU NB craint que ces pantalons ne respectent peut-être pas les exigences de visibilité. Le SCFP informera les membres de s'assurer de porter les vêtements réfléchissants qui leur sont fournis par SMU NB. Des politiques doivent être rédigées pour gérer les affaires, mais il doit y avoir un certain niveau de raisonnable pour l'administration de chaque politique.
  - SCFP indique que les pantalons de neige qui se trouvent actuellement dans la trousse de sauvetage ne respectent pas les normes de visibilité.

*Suivi : Point reporté à la prochaine réunion pour permettre à John et Shirley d'en discuter.*

- *Shirley a trouvé deux modèles de nouveaux pantalons coupe-vent qui se trouvent actuellement en Nouvelle-Écosse. L'un des modèles provient de Halifax, alors que l'autre provient d'Edmundston. L'entreprise d'Edmundston fournit également ces mêmes pantalons coupe-vent à Énergie NB. Le service*



*d'approvisionnement de SMUM examine actuellement les prix, etc. Les pantalons constitueraient un article d'achat optionnel pour toutes les entreprises de SMUM. Une fois le coût déterminé, nous discuterons du mode de gestion de ce nouvel article avec le SCFP.*

- *Bill présente un modèle de casque protecteur qu'il portait lorsqu'il travaillait au sein de la RRS et demande à Shirley d'y jeter un coup d'œil. Shirley prend les coordonnées du fournisseur. Bill se demande s'il peut continuer à porter son ancien casque protecteur qu'il avait reçu de la RRS plutôt que ceux qui se trouvent actuellement dans les ambulances, car la protection offerte par ces derniers n'est pas aussi efficace que voulue.*

*Suivi : Shirley présentera le modèle de casque de Bill au comité de sécurité pour déterminer s'il peut être utilisé.*

- John devait vérifier si un comité peut être créé pour discuter du déploiement à l'échelle provinciale.
  - Aucun comité ne sera créé, mais SMU NB est prête à en discuter avec le SCFP.
  - Le SCFP a nommé trois membres (Dale Landry, Trent Piercy, Chris Kennedy, Bill Flewelling – substitut).

*Suivi : Dale proposera des dates de rencontre à John.*

- *Une réunion a eu lieu. Alan a créé une liste de choses à faire aux fins d'examen par la haute direction. Cette rencontre a été appréciée, et des comptes rendus seront fournis au fur et à mesure de la progression du dossier.*

- Steve devait préparer un document sur les jours de formation et l'établissement des horaires.
  - John a envoyé la politique Education Session Scheduling à Denis aux fins d'examen. Ralph a examiné les commentaires et la rétroaction du SCFP, et les présentera par écrit à Beth (voir annexe A). Il faut s'assurer que les articles de la convention collective sont pris en considération, et qu'il n'y a aucune infraction; il ne faut pas oublier que la convention collective ne



s'applique pas seulement à la section locale 4848. SMU NB examinera les commentaires et fournira une rétroaction dès que Steve reviendra de son congé.

*Suivi : Ce point sera finalisé à la prochaine réunion syndicale-patronale.*

- *Le groupe examine les commentaires de Ralph (voir document ci-joint). Steve ajoutera le point suivant : « 7.0 – Se référer à la politique du gouvernement provincial sur les déplacements et fournir une nouvelle ébauche de la politique "Education Session Scheduling" avant la prochaine réunion syndicale-patronale ».*

- John devait discuter avec Marcus au sujet du comité provincial de SST.
  - John et Marcus ont discuté. Judy est invitée à la prochaine réunion du comité de SST. John demande de rencontrer Ralph, Denis, Judy et Marcus pour discuter des préoccupations du SCFP. Tous ne sont peut-être pas sur la même longueur d'onde.

*Suivi : John demandera à Marcus d'organiser une réunion.*

- *Judy a assisté à une journée de la dernière réunion du comité de SST. Une autre réunion aura lieu. Judy est maintenant la représentante de la région Ouest. Le groupe doit toujours se réunir.*

*Suivi : John demandera à Marcus d'organiser une rencontre avec Ralph, Denis, Judy, John et Marcus à un autre moment que pendant la réunion syndicale-patronale.*

- Shirley devait assurer un suivi auprès de Mike Simpson pour créer une liste de refus rotative.
  - Mike attend toujours d'obtenir une rétroaction sur la liste de refus, et compte quelques solutions quant à la liste d'option de retrait. La possibilité d'organiser une réunion avec Mike dès son retour de congé sera envisagée, et une réunion sera fixée avec les membres exécutifs de la section locale 4848. John obtiendra des commentaires de Mike avant la prochaine réunion syndicale-patronale.

*Suivi : Point reporté à la prochaine réunion syndicale-patronale.*



- *Mike Simpson a assisté à la réunion et le SFCP a pu discuter de ses préoccupations afin que SMU NB puisse mieux comprendre les questions problématiques. Voici les préoccupations du SFCP :*
  - *La liste de refus n'est pas rotative. Ce processus a été établi avant le lancement. Mike indique qu'il n'est pas difficile de créer une liste de refus rotative, mais qu'un coût y est associé; il attend des prix du fournisseur. Mike a de la difficulté à obtenir un prix du fournisseur. Le SFCP indique que l'article 23.04 doit être observé même avec la liste de refus, afin d'assurer l'équité. Si le fournisseur ne peut le faire, il faut le faire manuellement. Une suggestion pourrait être de mettre à jour la liste de refus trimestriellement et de la garder à jour. SMU NB devra obtenir un prix ou le faire manuellement. Le SFCP demande si des vérifications au hasard ont lieu quant à l'utilisation de la liste de refus. Mike confirme qu'il réalise de telles vérifications, et que des mesures correctives sont prises si la liste de refus est utilisée incorrectement. Lorsque les gens ne suivent pas le processus, cela entraîne beaucoup de travail. L'arbitrage de cette question est prévu à l'automne.*
  
- Shirley devait assurer un suivi auprès des responsables des opérations et des directeurs régionaux quant au rôle des représentants du SFCP. L'exécutif du SFCP discutera du rôle des délégués syndicaux pendant les réunions d'enquête.
  - *Le SFCP a fourni des cartes d'affaires pour informer les membres de leurs droits quant à la participation aux réunions organisées par la direction.*
  - *SMU NB mentionne que l'intention des rencontres de redressement (entrevues « Turnaround ») est de ne pas avoir de représentants syndicaux; s'ils sont présents, le processus de redressement ne fonctionnera pas si bien. Le SFCP indique qu'il n'y a aucune incidence sur le processus de redressement. Les responsables de SMU NB savent que les membres ont le droit de demander l'objet de la rencontre.*



- John devait discuter de l'approche des travailleurs paramédicaux de la formation pratique (TPFP) et des formateurs de sécurité avec Steve.
  - *John a discuté avec Steve de l'approche des TFPF et des formateurs de sécurité, et du fait qu'ils doivent faire preuve de respect et agir comme mentors plutôt qu'employés chargés de la discipline. SMU NB abordera les problèmes, car l'approche disciplinaire n'est pas acceptable.*
  - *Le SCFP se dit préoccupé du conflit qui pourrait exister dans leurs propres stations. Le SCFP suggère que la formation corrective soit donnée par un TFPF d'une autre région. John demande que les questions liées aux TFPF soient abordées directement avec Steve.*
  
- Shirley devait examiner la possibilité de demander aux responsables des opérations du CGCM d'organiser des trajets en ambulance avec les répartiteurs (à titre d'observateurs), afin qu'ils aient une meilleure idée du travail auquel les travailleurs paramédicaux font face.
  - *Shirley indique que les répartiteurs qui veulent y aller le peuvent, mais que certains ne sont pas intéressés. Nous n'obligerons pas les répartiteurs à y aller si cela ne les intéresse pas.*
  - *Dale mentionne que les répartiteurs ne savent pas ce que c'est d'obliger quelqu'un à passer de nombreuses heures dans une ambulance.*  
*Suivi : Shirley examinera la possibilité que les répartiteurs, surtout les nouveaux, passent du temps dans l'ambulance au centre de flotte afin de mieux comprendre sa configuration.*
  
- Shirley devait décider si Riverview doit être une station ou un poste, et en aviser le SCFP d'ici dix jours.
  - *Shirley indique qu'en le gardant comme poste, cela améliore la situation de l'espace de stationnement limité à la station de Moncton. Shirley préfère ne pas faire passer Riverview à une station pour l'instant, car un examen du PER de la région administrative de Moncton est en cours. Le passage de Riverview d'un poste à une station entraînera des problèmes administratifs quant à l'horaire de vacances actuel. Shirley est prête à tenir une réunion hors site pour déterminer s'il devrait s'agir d'une station ou d'un poste.*





*Shirley indique qu'une entente pourrait être établie de sorte à ce que Riverview demeure un poste, tout en assurant la rotation du personnel. Il est avantageux de demander aux équipes de se présenter à Riverview.*

- *Le SCFP indique que les Opérations (plus précisément le responsable des opérations de la région Est ou le CGCM) voient un problème lorsque deux ambulances traversent le pont sans patients. Cette question a été soulevée lors de la réunion de déploiement, et un suivi aura lieu. Les employés n'ont aucune préférence. S'il s'agit d'une station, il faut afficher les postes. S'il s'agit d'un poste, il faut assurer la rotation afin de partager la charge de travail si c'est occupé à Moncton.*
- *Shirley a parlé au directeur régional et au responsable des opérations, et ils lui ont dit qu'ils n'ont reçu aucune demande pour réaffecter qui que ce soit. Aucune équipe n'a posé la question.*
- *Selon le SCFP, un des problèmes survient lorsque plusieurs appels ont lieu à Moncton et que les travailleurs paramédicaux veulent se rendre à Riverview pour obtenir une pause; les équipes de Riverview ne veulent pas retourner à Moncton. À noter que depuis la réunion syndicale-patronale, le SCFP a indiqué que l'équipe de Riverview n'a aucun problème avec l'échange.*
- *En tant que poste, ils doivent se déplacer à Moncton pour prendre leurs repas. Les équipes de Riverview n'ont aucun problème à prendre leurs repas à Riverview.*

***Décision : Il est convenu de garder Riverview comme poste jusqu'à ce que l'examen du PER soit terminé au cours de l'année 2011; une autre discussion aura alors lieu à ce moment.***

***Suivi : Shirley examinera la possibilité de permettre aux travailleurs paramédicaux de Moncton d'obtenir du délasserment en se rendant à Riverview.***

- Shirley devait discuter avec les directeurs régionaux du processus que les délégués syndicaux doivent suivre pour demander un congé pour une courte période.
  - ***La discussion a eu lieu en avril 2011.***
- Le service des RH devait travailler avec le SCFP pour créer une fiche d'instruction qui expliquera en quoi consiste le harcèlement.





- *Point reporté jusqu'après la formation lors de la conférence trimestrielle de juin 2011.*
- Ralph devait envoyer des affiches du SCFP sur le harcèlement à Beth (environ 70 affiches bilingues), et ANB y ajoutera son logo avant de les afficher à chaque station.
  - *Les affiches (50 au total) arriveront bientôt.*
- Ralph devait veiller à ce que Louise Firlotte soit présente à la conférence trimestrielle de Shirley, à Moncton (juin 2011).
  - *Shirley a inclus ce point à l'ordre du jour, mais doit communiquer l'heure exacte à Ralph. Ralph pense que la participation des quatre membres exécutifs serait bénéfique.*  
*Suivi : Shirley examinera la question.*
- John et Shirley devaient s'informer auprès du SCFP, de Mike Simpson et du service de la paye pour déterminer s'il serait possible d'affecter les employés occasionnels par région administrative.
  - *Voir les commentaires ci-dessous, sous Points soulevés par ANB.*
- Shirley devait assurer un suivi auprès de Jean-Pierre Savoie quant aux problèmes éventuels de la vérification géographique, afin de trouver des solutions possibles.
  - *Shirley a assuré ce suivi, et aucun problème informatique n'a été soulevé lorsque le service informatique a examiné la vérification géographique. Le SCFP indique que s'il s'agit de la même région, la bonne adresse ne sera pas donnée. Le répartiteur doit vérifier manuellement. Le SCFP aimerait qu'une fonction de sécurité soit ajoutée à la vérification géographique pour veiller à ce que le répartiteur soit demandé s'il s'agit de la bonne adresse. Il s'agit d'une fonction de sécurité. Le SCFP comprend qu'il existe une étape manuelle. Il est trop facile de choisir les adresses sans effectuer une deuxième vérification, et cela peut arriver sans que le répartiteur ne s'en aperçoive. Le système est très sensible.*  
*Suivi : Shirley assurera un suivi auprès de Jean-Pierre.*



- Shirley devait examiner les préoccupations présentées quant au transport de deux patients entre établissements dans la même ambulance.
  - *Il se peut que le travailleur paramédical demande de transporter deux patients à la même adresse s'il leur état est stable, si l'un des deux est ambulatoire, et si aucune maladie transmissible n'existe; la décision de réaliser un tel transfert ou non revient toutefois au travailleur paramédical.*
  - *Le SCFP indique que cette pratique a lieu depuis un certain temps, mais qu'il a certaines préoccupations en termes de confidentialité et de sécurité des patients et des travailleurs paramédicaux.*
  
- Shirley devait assurer un suivi quant aux préoccupations sur la vérification des connaissances.
  - *La note de passage pour la 8<sup>e</sup> série de vérification des connaissances est de 100 %. Un pépin est survenu avec SharePoint lors des séries précédentes; le logiciel ne relevait pas une note de 100 % même si c'est ce que les travailleurs paramédicaux avaient obtenu. Les directeurs régionaux et les responsables des opérations ont été informés de communiquer avec Félix si une telle situation survient avec l'un de leurs employés. Si un employé a de la difficulté avec le contenu de l'examen, les directeurs régionaux et les responsables des opérations doivent l'aider.*
  
- Relevés de paye en ligne – compte rendu du SCFP.
  - *Le SCFP indique qu'un projet pilote peut avoir lieu sur les relevés de paye en ligne afin de déterminer les pépins qui pourraient survenir. Le projet pilote visera la région Nord, vu que la plupart des plaintes proviennent de cette région lorsque les employés ne reçoivent pas leurs relevés de paye à temps.*

## 5. Ordre du jour

### **Points soulevés par la section locale 4848 du SCFP**

#### a. Vacances 2011

- Le SCFP indique que les membres demandent leur premier choix de vacances et que les responsables des opérations ne leur demandent pas leur deuxième choix en fonction de l'ancienneté si leur premier choix de vacances



est refusé. Comme l'indique Ralph, cela n'est pas acceptable. Il indique qu'il faut choisir les vacances exactes désirées, donc qu'il faut inclure un deuxième et troisième choix. Les employés doivent consulter l'horaire des vacances qui est affiché.

- SMU NB rencontrera les employés pour choisir des vacances s'ils ne l'ont pas fait. Une rencontre aura d'abord lieu avec les employés, mais SMU NB leur attribuera des congés s'ils ne les choisissent pas eux-mêmes.
- On discute du nombre d'employés qui peuvent obtenir des congés en même temps : 1 employé sur 2 par unité ou 3 employés sur 8 par 2 unités ou plus.
- Le SCFP indique qu'il a entendu parler d'une période d'interdiction en juillet en raison du concert de U2. Shirley indique qu'il n'existe aucune période d'interdiction pour les vacances des employés d'ANB; la période d'interdiction s'applique aux employés de SMU NB.

*Suivi : Shirley assurera un suivi quant au nombre d'employés pouvant obtenir des congés en même temps au CGCM.*

b. Échange de quarts

- Le SCFP indique que les responsables des opérations ont demandé aux employés de suivre un processus plus vaste (p. ex., utiliser les banques de temps supplémentaire, etc.) avant d'être permis d'échanger des quarts, conformément à l'article 22.10. Les directeurs régionaux indiquent aux responsables des opérations de demander aux employés d'utiliser des heures accumulées plutôt qu'échanger des quarts. Le SCFP indique qu'il n'est pas d'accord avec cette politique.
- Dans la région Ouest, deux employés veulent échanger leurs quarts (quart de jour pour quart de nuit et quart de nuit pour quart de jour). Si l'échange ne visait qu'une courte période, ce ne serait pas vraiment un problème, mais s'il y a possibilité qu'il s'agisse d'un échange permanent, cela cause des problèmes.
- Judy n'est pas d'accord avec le fait qu'elle n'est pas permise de reprendre un quart échangé avec un autre employé et ne comprend pas pourquoi il en est ainsi.

*Suivi : Shirley examinera la question auprès des directeurs régionaux pour déterminer le processus approprié (surtout dans la région Ouest) pour les*



*deux situations susmentionnée. Le service des RH rédigera une nouvelle politique sur les échanges de quarts. Judy enverra une copie du formulaire de demande d'échange de quarts à Beth et Shirley.*

- c. Stations de 24 heures et heure de début selon l'ancienneté
- Le SCFP aimerait que les quarts soient offerts en fonction de l'ancienneté lorsque nous passerons aux stations de 24 heures. Les travailleurs paramédicaux ne sont pas contents d'apprendre que les heures de début de quart ont été repoussées aux stations de 24 heures. Bien des travailleurs paramédicaux aimeraient commencer plus tôt le matin. Le SCFP demande à SMU NB si elle est prête à réexaminer les heures de début.  
*Suivi : Shirley assurera un suivi quant au nouvel horaire pour les stations de 24 heures. La question des heures de début a été ajoutée à l'ordre du jour de la réunion de déploiement.*
- d. Congés autorisés pour les membres du SCFP siégeant sur l'exécutif de l'APNB – préoccupations de l'APNB
- Le SCFP indique qu'il est très difficile pour les travailleurs paramédicaux d'obtenir des congés autorisés pour assister aux réunions de l'APNB. Norma Hicks, la présidente de l'APNB, a abordé cette question auprès du SCFP. Norma ne l'a jamais abordée auprès de SMU NB. Denis indique qu'ils l'aborderont. SMU NB est prête à examiner la question si l'APNB est prête à rembourser les salaires, y compris l'ensemble d'avantages de 15,2 %. La convention collective ne permet pas l'accumulation d'heures d'ancienneté. Nous remercions le SCFP d'avoir abordé la question, mais elle relève de l'APNB et SMU NB.

### ***Points soulevés par ANB***

- a. Liste de refus rotative
- Voir les suivis du procès-verbal de la réunion d'avril, au point 4 susmentionné, pour obtenir de plus amples renseignements.  
*Suivi : Comme ci-dessus pour les suivis futurs.*



b. Postes occasionnels par région administrative – préoccupations

- SMU NB aimerait assigner les postes occasionnels par région administrative lors de l’affichage. Le SCFP ne voit aucun problème à assigner les postes occasionnels par région administrative, pourvu que cela ait lieu conformément à l’article 6.02b sur les règlements pour l’établissement des horaires. Le SCFP doit tenir une réunion hors site à cet égard.

*Suivi : Point reporté à la réunion syndicale-patronale de juin.*

c. Incidence de faire correspondre les périodes de paye aux horaires

- SMU NB prévoit que les périodes de paye correspondront aux horaires vers le 18 août 2011 (fin du cycle). Il faudra équilibrer le nivellement conformément au service de paye. Il n’est pas nécessaire de déterminer les personnes touchées avant environ quatre semaines au préalable du changement, mais il se peut qu’environ 68 employés soient touchés. Mike Simpson établira une liste à l’approche du changement; dans certains cas, l’employé devra des heures à ANB et dans d’autres cas, ANB devra des heures à l’employé. Chaque cas devra être traité individuellement. Il ne s’agit pas de beaucoup d’heures. Les employés ne verront aucun changement à leur horaire. Les postes peuvent toujours être affichés et pourvus, mais il ne doit y avoir aucun mouvement en termes de nouveaux postes du **20 juillet au 18 août 2011**.

*Suivi : John et Danielle trouveront des moyens de régler l’incidence financière pour les employés. Ce sera fait d’une manière semblable à ce que SMU NB a fait dans le passé. Le service des RH coordonnera l’envoi d’une note de service aux directeurs régionaux et aux responsables des opérations pour les aviser qu’il ne doit y avoir aucun mouvement entre les dates susmentionnées. La liste de membres sera fournie à la section locale.*

d. Taux accru d’incidents en marche arrière

- John indique que plusieurs incidents ont eu lieu depuis les dernières semaines, où des rétroviseurs d’ambulance sont brisés parce que les gens conduisent en marche arrière sans observateur. Quelqu’un va se blesser. Le processus disciplinaire va débiter. Les travailleurs paramédicaux sont constamment avertis d’utiliser des observateurs, et ils ne le font pas. Dans certaines baies, des lignes figurent même sur le sol pour les aider.



*Suivi : John demandera à Paul Cormier si des lignes peuvent être ajoutées au sol des baies qui n'en ont pas.*

**e. Nouveaux points**

- a. Liste de désignations – On demande à John s'il l'a reçue. Un suivi aura lieu auprès de Sharon.
- b. Employés occasionnels – période probatoire. Une fois les 650 heures réalisées par l'employé occasionnel, ce dernier est assujéti à une autre période probatoire. Ralph discutera des règlements en matière de période probatoire des employés occasionnels avec Margot, car le SCFP n'est pas d'accord avec les deux périodes probatoires. Le SCFP n'est pas d'accord avec les deux périodes probatoires.
- c. Primes de quart pour les employés occasionnels – la procédure qui existait avant l'établissement du protocole d'entente se poursuit.

**f. Divers**

- 

**g. Prochaine réunion**

- a. La prochaine réunion est prévue pour le mardi 14 juin 2011.

**h. Ajournement**

- a. La réunion est ajournée à 13 h 25.

Respectueusement soumis et approuvé par :

---

Denis Beaulieu, SCFP

---

John Dallaire, SMU NB



**Annexe A – Changements demandés par le SCFP à l'ébauche de la politique « Education  
Session Scheduling »**

3.0 (a) Les travailleurs paramédicaux s'inscriront et participeront aux formations à leur station ou leur région administrative conformément au paragraphe 29.08(c).

(b) Si toutes les tentatives d'inscription conformément au paragraphe 29.08(c) sont faites par l'employeur, un employé peut être inscrit à une séance pendant son jour de congé et obtenir une rémunération à son taux de salaire régulier majoré de moitié.

5.0 (a) Si un travailleur paramédical désire participer à une formation dans une autre région administrative, la demande doit être présentée à son responsable des opérations ainsi qu'au responsable de la région administrative où le travailleur paramédical désire suivre la formation.

(b) Ajouter le point 6.0 de l'ébauche de politique.

(c) Si des circonstances atténuantes causées par l'employeur obligent l'employé à participer à une autre formation à l'intérieur de la région administrative, l'employé obtiendra une rémunération à son taux de salaire régulier majoré de moitié si l'inscription n'a pas eu lieu conformément au paragraphe 29.08(c), et sera également rémunéré conformément à la politique provinciale sur les déplacements.

6.0 Auparavant 7.0